

Fiche de Données de Sécurité

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: 771617
Dénomination: TENOR ACTIF

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination supplémentaire: Détergent dégraissant concentré à base de alcool

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: GROUPE RESO
Adresse: Centre Logistique de la Gare 19270 USSAC FRANCE
Localité et Etat: Tel 05 55 74 79 41 Fax 05 55 74 79 46 N° Azur 0 810 810 868
info@groupe-reso.fr www.groupe-reso.fr

Courrier de la personne compétente,
personne chargée de la fiche de données de
sécurité: info@groupe-reso.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à: 03 83 32 36 36 Centre Antipoison de Nancy

2. Identification des dangers.

2.1. Classification de la substance ou du mélange.

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et/ou du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (CE) 1907/2006 et amendements successifs.
D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Symboles de danger: Xi

Phrases R: 36

Le texte complet des phrases de risque (R) et des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

2.2. Éléments d'étiquetage.

Etiquetage de danger conformément aux Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifications et adaptations successives.



R36 IRRITANT POUR LES YEUX.

S 2 CONSERVER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

S 7 CONSERVER LE RÉCIPIENT BIEN FERMÉ.

S24/25 ÉVITER LE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES YEUX.

S26 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, LAVER IMMÉDIATEMENT ET ABONDAMMENT AVEC DE L'EAU ET CONSULTER UN SPÉCIALISTE.

2.3. Autres dangers.

Informations non disponibles.

3. Composition/informations sur les composants.

3.1. Substances.

Informations non pertinentes.

3.2. Mélanges.

Contenu:

Identification.	Conc. %.	Classification 67/548/CEE.	Classification 1272/2008 (CLP).
Ethanol			
CAS. 64-17-5	9 - 30	F R11	Flam. Liq. 2 H225
CE. 200-578-6			
INDEX. 603-002-00-5			
Alcool ethoxylé			
CAS. 68439-46-3	1 - 5	Xn R22, Xi R41	Acute Tox. 4 H302, Eye Dam. 1 H318
CE. -			
INDEX. -			

T+ = Très Toxique(T+), T = Toxique(T), Xn = Nocif(Xn), C = Corrosif(C), Xi = Irritant(Xi), O = Comburant(O), E = Explosif(E), F+ = Extrêmement Inflammable(F+), F = Facilement Inflammable(F), N = Dangereux pour l'Environnement(N)

Le texte complet des phrases de risque (R) et des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

4. Premiers secours.

4.1. Description des premiers secours.

YEUX: Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

PEAU: Laver abondamment à l'eau. Retirer les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, consulter le médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

INHALATION: conduire immédiatement le sujet intoxiqué au grand air; si la respiration est difficile, appeler immédiatement le médecin.

INGESTION: appeler immédiatement le médecin. Provoquer le vomissements seulement sur instruction du médecin. Ne rien administrer par voie orale si le sujet est inconscient.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Pour les symptômes et les effets dus aux substances contenues, voir le chapitre 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Suivre les recommandations du médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie.

5.1. Moyens d'extinction.

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

DANGERS DÛS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Éviter de respirer les produits de combustion (oxydes de carbone, produits de pyrolyses toxiques, etc.).

5.3. Conseils aux pompiers.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé.

Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

Etat Physique	liquide
Couleur	bleu foncé
Odeur	floral
Seuil d'odeur.	Non disponible.

pH.	7,3
Point de fusion ou de congélation.	Non disponible.
Point d'ébullition.	100 °C.
Intervalle de distillat.	Non disponible.
Point d'inflammabilité.	> 60 °C.
Vitesse d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité de solides et gaz	Non disponible.
Limite infer.d'inflammab.	Non disponible.
Limite super.d'inflammab.	Non disponible.
limite infer.d'explosion.	Non disponible.
Limite super.d'explosion.	Non disponible.
Pression de la vapeur.	Non disponible.
Densité de la vapeur	Non disponible.
Poids spécifique.	0,962 Kg/l
Solubilité	soluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Temperat.d'auto-allumage.	Non disponible.
Température de décomposition.	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Propriétés comburantes	Non disponible.

9.2. Autres informations.

Informations non disponibles.

10. Stabilité et réactivité.

10.1. Réactivité.

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique.

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

ETHANOL: risque d'explosion au contact de: métaux alcalins, oxydes alcalins, hypochlorites de calcium, monofluorure de soufre, anhydride acétique (avec acides), peroxyde d'hydrogène concentré, perchlorates, acide perchlorique, perchloronitrile, nitrate de mercure, acide nitrique, argent et acide nitrique, nitrate d'argent, nitrate d'argent et ammoniac, oxyde d'argent et ammoniac, agents oxydants forts, dioxyde d'azote. Peut réagir dangereusement au contact de: brome acétylène, chlore acétylène, trifluorure de brome, trioxyde de chrome, chlorure de chromyle, oxyranes, fluor, potassium tert-butoxyde, hydrure de lithium, trioxyde de phosphore, platine noir, chlorure de zircon (IV), iodure de zircon (IV).
Forme des mélanges explosifs au contact de l'air.

10.4. Conditions à éviter.

Eviter le réchauffement, les décharges électrostatiques et toute source d'ignition.

ETHANOL: éviter l'exposition aux sources de chaleur et aux flammes nues.

10.5. Matières incompatibles.

Informations non disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux.

Par décomposition thermique ou en cas d'incendie, des vapeurs potentiellement nocives pour la santé peuvent se libérer.

11. Informations toxicologiques.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques.

Effets aigus: à contact avec les yeux ce produit cause irritation. Les symptômes peuvent comprendre: rougeur, oedème, douleur et larmoiement. L'inhalation des vapeurs peut causer une irritation moyenne des voies respiratoires supérieures; le contact avec la peau peut provoquer une irritation moyenne. L'ingestion du produit peut donner lieu à des troubles de la santé qui comprennent: douleurs à l'abdomen avec brûlure, nausée et vomissement.

Ethanol
LD50 (Oral): 1501 mg/kg Rat
LC50 (Inhalation): 5,9 mg/l/6h Rat

Alcool ethoxylé
LD50 (Oral): > 2000 mg/kg rat

12. Informations écologiques.

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau, des égouts ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

12.1. Toxicité.

Informations non disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité.

Le produit contient des tensioactifs avec biodegradabilité minimale du 90% et biodégradation final en aérobiose conforme au Reg.(CE) n.648/2004.

12.3. Potentiel de bioaccumulation.

Informations non disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol.

Informations non disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Informations non disponibles.

12.6. Autres effets néfastes.

Informations non disponibles.

13. Considérations relatives à l'élimination.

13.1. Méthodes de traitement des déchets.

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

14. Informations relatives au transport.

Le produit n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

15. Informations réglementaires.

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Catégorie Seveso. Aucune.

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006.

Produit.

Point. 3

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH).

Aucune.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH).

Aucune.

Composants conformément à le Règlement (CE) no 648/2004

moins de 5 %

agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique.

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange et les substances qu'il contient.

16. Autres informations.

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, catégorie 1
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, catégorie 2
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.

Texte des phrases (R) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

R11	FACILEMENT INFLAMMABLE.
R22	NOCIF EN CAS D'INGESTION.
R41	RISQUE DE LÉSIONS OCULAIRES GRAVES.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Directive 1999/45/CE et modifications suivantes
2. Directive 67/548/CEE et modifications suivantes et adaptations (XXIX adaptation technique).
3. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
4. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
5. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
6. Règlement (CE) 453/2010 du Parlement européen
7. The Merck Index. Ed. 10
8. Handling Chemical Safety
9. Niosh - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
10. INRS - Fiche Toxicologique
11. Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
12. N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials - 7ème Ed., 1989
13. Règlement (CE) 648/2004 du Parlement européen (détergents)

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

02 / 05 / 06 / 07 / 08 / 11.